

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 MAI

## L'interpellation de M. Laur SUR LES CAISSES D'ÉPARGNE

Après son interpellation sur l'accaparement des pétroles, l'honorable député de Neuilly interpellé le gouvernement sur l'emploi des fonds des caisses d'épargne.

Le dépôt des fonds à la caisse des dépôts et consignations doit, prétend-il, se faire en rentes françaises et après publicité. Cette publicité, faite sur ce qu'on appelait la « planche », a aujourd'hui complètement disparu.

De plus, l'achat doit se faire au comptant et au cours moyen. Aucune de ces prescriptions n'a été observée ; et l'orateur s'en plaint amèrement. Il entre à ce propos dans quelques détails financiers : il se plaint notamment qu'au lieu de rentes françaises on ait acheté du Russe. (Murmures.)

Aujourd'hui, c'est le ministre des finances qui a le plus gros lot des rentes françaises, cela monte à deux milliards et demi de francs.

L'orateur demande pourquoi le gouvernement a acheté à terme au lieu d'acheter au comptant.

Il demande s'il est vrai que le gouvernement soit intervenu pour engager le Crédit Foncier à ne pas vendre tout d'un coup toutes ses rentes pour ne pas jeter de panique sur le marché.

M. Christophle oppose le démenti le plus absolu à cette allégation.

Il se produit alors un incident :

M. Laur finit en disant : « Nous n'avons plus un gouvernement, nous avons une maison de jeu. »

M. le président invite l'orateur à retirer ses paroles. (Bruits divers.)

M. Laur. — Si M. le ministre ne répond pas d'une façon satisfaisante, ai-je dit, on pourra dire que...

M. le président, aux termes de l'article 124 du règlement, menace l'orateur de la censure avec exclusion temporaire.

M. Laur. — Je ne veux pas retirer mes paroles maintenant.

M. le président prononce alors contre M. Laur la censure avec exclusion temporaire.

M. Laur prétend qu'il n'a prononcé qu'une injure ou une menace correctionnelle.

M. le président reconnaissant que l'orateur n'a jamais eu l'intention de proférer une injure, donne la parole au ministre des finances.

M. Rouvier oppose aux reproches de M. Laur une réponse qui paraît péremptoire.

« Si j'achète de la rente à la Bourse, dit le ministre, c'est pour me conformer aux prescriptions de la loi.

« La loi m'enjoint d'acheter des valeurs de l'État français avec les fonds disponibles des caisses d'épargne ; j'obéis, et si j'agissais autrement, je mériterais votre juste réprobation. »

Le ministre parle du crédit croissant des caisses d'épargne après le succès de l'Exposition : 65 millions pour les quatre premiers mois de 1890. Voilà pourquoi, ajoute-t-il, nous avons acheté soixante-cinq millions de rentes. (Vifs applaudissements à gauche.)

Les sommes deviennent trop considérables pour que le gouvernement ait pu acheter au comptant au cours moyen ; tel est le secret de ces opérations.

M. Rouvier termine ses explications, en affirmant que la Rente est le régulateur du crédit public. (Applaudissements à gauche.)

Il se défend contre l'accusation de spéculation et de jeu.

La dernière assertion de M. Laur a été que, si l'on vidait le portefeuille des caisses d'épargne, on ne trouverait rien ; le ministre tient à rassurer la confiance publique ; il cite des chiffres.

Il descend de la tribune en disant que l'épargne ne court aucun péril et n'a pas été confiée à des mains légères ; il y a dans les caisses du Trésor de quoi rembourser amplement ce qui leur a été confié.

Il reconnaît néanmoins la nécessité de la constitution d'une caisse de réserve, mais il n'a pas à douter une minute de la solidité de l'institution. (Bravos à gauche.)

M. Duclaud demande l'impression du discours du ministre des finances.

Elle est votée.

Après cela, un ordre du jour de confiance présenté par M. Hubbard, et où il est question des règles tutélaires de la législation moderne, est voté par 369 voix contre 5, sur 374 votants, une grande partie de la droite s'étant abstenue.

Comme on le voit, tout en refusant de se mettre à la remorque de M. Laur, député boulangiste, la minorité conservatrice n'a pas voulu donner à un ministre peu considéré un témoignage de confiance qu'elle aurait pu regretter dès le lendemain.

Le terrain sur lequel s'était placé M. Laur était donc très mal choisi, et tout ne s'est pas borné au vote d'un ordre du jour de confiance. L'affichage du discours du ministre des finances a été également voté, et c'est à un boulangiste que nous devons ce supplément de dépenses.

A la suite de ce vote, le 3 0/0 ouvrait hier à 89.82 ; il était à 2 heures à 89.90, en route pour 90 fr. l'Amortissable était coté 93.42. Le 4 1/2 était coté à 106.

On monte sur l'échec de l'interpellation Laur. On dirait que les boulangistes sont les complices du ministre des finances et lui préparent des succès. La question des caisses d'épargne ne consiste pas à savoir si l'État achète des rentes ; puisqu'il paie 4 0/0 et 3 1/2 aux déposants, il faut bien qu'il emploie les fonds d'une façon productive.

Ce qui est certain, c'est qu'il est dû aux déposants non des rentes dont les cours sont variables, mais un capital fixe.

### L'INTERPELLATION SUR LES PÉTROLES

M. Laur, député de Neuilly, a dénoncé avec force explications ce qu'il a appelé l'accaparement des pétroles. Il a longuement exposé qu'une association industrielle s'est emparée de tout le stock de cette huile nauséabonde, qu'elle falsifie indignement ses produits, fraude le fisc, maintient ses prix à un chiffre exorbi-

tant et réalise de la sorte des bénéfices aussi considérables que scandaleux.

— Calomnies ! a répondu M. Fallières, les pétroliers sont les plus honnêtes gens du monde. Ils n'ont rien accaparé, mais ils ont formé une association pour se partager fraternellement les bénéfices d'une adjudication. Le gouvernement n'a rien à voir en cette affaire.

Là-dessus, la Chambre a voté, par 420 voix contre 50, un ordre du jour pur et simple.

A-t-elle bien fait ? A-t-elle mal fait ? Constatons simplement que nous payons le pétrole 65 et 70 centimes, tandis qu'en Belgique on le paie trois sous.

M. Barbey, ministre de la marine, a fait signer à M. Sadi Carnot un décret aux termes duquel sont nommés :

Commandant l'escadre de la Méditerranée, M. le vice-amiral Charles Duperré, préfet maritime à Toulon, en remplacement de M. le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, décédé ;

Préfet maritime à Toulon, M. le vice-amiral Rieunier, préfet maritime à Rochefort ;

Préfet maritime à Rochefort, M. le vice-amiral Ribell ;

Vice-amiral, M. le contre-amiral Vigne ;

Contre-amiral, M. le capitaine de vaisseau Bourgeois, commandant la station navale d'Indo-Chine.

### BRUITS ALARMANTS

Un correspondant parisien écrit au *Bordeaux Journal* :

« Un Lorrain annexé, que j'ai vu ces jours derniers, a exprimé devant votre serviteur de vives inquiétudes. Jamais, vous le savez, la guerre n'a paru moins imminente qu'aujourd'hui. Ni la France ni l'Allemagne ne désirent pour l'heure en venir aux mains. Si nous avons perdu l'avance que nous nous étions assurée, il y a dix-huit mois, l'Allemagne, d'un autre côté, ne dispose pas d'un approvisionnement suffisant de munitions pour entamer les hostilités.

« Eh bien ! malgré cela, mon Messin redoute une surprise. La plupart de ses compatriotes semblent même si bien se croire à la veille d'une campagne, que plusieurs quittent Metz pour ne pas se trouver bloqués entre les deux armées. Telle est l'impression qui règne là-bas. Les manœuvres des régiments prussiens, les travaux des forts, le va et vient des généraux inspecteurs, et mille autres symptômes, troublent nos compatriotes et leur inspirent un redoublement de sollicitude. De l'autre côté de la frontière, à Verdun, à Montmédy, etc., règne une activité insolite.

« Sous la citadelle de Verdun, le génie vient de faire construire un immense souterrain où la population tout entière pourrait se réfugier en cas de siège. Les troupes sont harcelées d'exercices, et nuit et jour tenue en haleine. Très peu de congés sont accordés aux hommes ; l'autorité supérieure n'octroie qu'avec beaucoup de parcimonie les permissions. Enfin, la valeur vénale des propriétés rurales diminue de

jour en jour. Tel domaine qui avait coûté un million, il y a vingt ans, vient de trouver difficilement un acquéreur pour la modeste somme de 350,000 fr. Bien que je considère les craintes de mon interlocuteur comme exagérées, je devais vous signaler cet état de choses. Le discours que vient de tenir, au Reichstag, le maréchal de Moltke n'est pas fait, d'ailleurs, pour atténuer les appréhensions des Messins, et le dernier de l'Empereur ne peut que faire augmenter les craintes. »

### AVIS DE DÉCÈS

Les journaux boulangistes publient la lettre suivante que M. Boulanger vient d'adresser à M. Laisant, président du Comité républicain national :

« Jersey (Sainte-Brelade-Villa), 14 mai.

» A Monsieur Laisant, vice président du Comité républicain national.

» Cher monsieur Laisant,

» Je vous accuse réception de l'ordre du jour du Comité républicain national que vous m'avez adressé, en y joignant les réflexions qu'il m'inspire et qui me sont dictées par les faits.

» Je ne considère pas l'échec électoral de la liste de candidats élaborée par le Comité comme aussi grave que l'a dit ce dernier, pour l'idée républicaine, démocratique et réformatrice, dont les partisans m'ont fait l'honneur d'affirmer sur mon nom leurs revendications et leurs espérances. Toutefois, je crois comme vous qu'il serait au moins inutile de troubler le pays par des agitations stériles ; je crois comme vous encore qu'il faut rendre confiance à cette foule de citoyens qui ont conservé leurs sympathies à une cause dont les circonstances m'ont fait le représentant.

» Pour ceux-là, touché de leur attachement, je demeure dévoué à une cause qui est la leur, bien certain du triomphe définitif de leurs revendications et de leurs espérances. Ce triomphe, il faut savoir l'attendre du temps et de la propagande des idées ; mais je désire qu'il n'y ait plus désormais d'intermédiaire entre ces citoyens et moi ; car personne ne peut mieux qu'eux-mêmes manifester leurs sentiments.

» La tâche du Comité dont je suis le président me semble donc terminée, et je vous prie de faire connaître à nos collègues que ceux d'entre eux qui le désirent peuvent désormais consacrer un concours qui jusqu'ici m'avait été précieux, aux opinions qui leur sont personnellement chères.

» Pour moi, j'ai à me recueillir, à méditer sur les leçons que contiennent les faits accomplis et à étudier d'une façon sérieuse les questions qui intéressent le peuple laborieux pour mieux mériter les sympathies qu'il m'a témoignées et qu'il me témoigne encore.

» Ce faisant, je reste le soldat de la France et celui de la démocratie, toujours prêt à les servir et à donner pour elles ma vie si la patrie avait un jour besoin du fils qui a versé son sang pour elle.

» Recevez, cher monsieur Laisant, l'assurance de mon affectueux dévouement.

» Général BOULANGER. »

M. Boulanger veut se « recueillir et méditer ». Ce ne sont pas les adieux de Fontainebleau ; ce sont les « méditations de Jersey ». Laissons méditer.

La Presse a publié la note suivante concertée entre MM. Laisant, Naquet et Laguerre, en réponse à la lettre du général :

« Nous avons publié une lettre du général Boulanger à notre ami Laisant, vice-président du Comité républicain national. Cette lettre, qui nous est parvenue à la dernière heure, et que le destinataire venait seulement de recevoir, a été également communiquée à tous les journaux.

» Dans une pensée de patriotisme abnégation, et voulant rendre un service de plus à la France et à la République, en évitant une agitation stérile, le général Boulanger s'efface comme chef de parti et rend à ses amis leur liberté d'action.

» C'est une éloquente réponse à ses calomnieux. On lui en saura d'autant plus de gré que l'exil, bien souvent, a pour résultat d'entretenir des illusions et de chimériques espérances, même chez les hommes les mieux trempés.

» Mais, en dépit de cet effacement volontaire, pas un patriote, pas un républicain, pas un socialiste, parmi ceux qui ont défendu la grande cause de la République nationale, n'oubliera les éclatants services rendus au pays par l'ancien ministre de la guerre, soit comme soldat, soit comme homme politique.

» Pas un ne lui retirera sa confiance, sa reconnaissance et sa sympathie.

» Pas un ne cessera de condamner dans sa conscience l'odieuse arrêt d'une justice politique exceptionnelle.

» Le général Boulanger est aujourd'hui vaincu et proscrit. Mais la cause à laquelle il s'est dévoué n'est pas périssable, car c'est celle de la République elle-même.

» Ceux qui ont combattu à ses côtés ne désespéreront pas ; car l'histoire nous apprend que la France est la nation des grands réveils et des relèvements inattendus.

MM. Naquet, Laguerre et Laisant veulent laisser croire que le boulangisme ressuscitera de ses cendres.

Hélas ! ils prennent M. Boulanger pour un phénix et ce n'est pas même un aigle.

Le « message d'abdication » — comme dit le Monde — du général Boulanger est accueilli sans trop de violences par la plupart des journaux.

« C'est un lâchage réciproque », dit le Paris. « Espérons que nul ne recommencera cette déplorable aventure », dit la Liberté.

« Fini, il ne reste plus rien », dit la Nation.

« Il promet de nous laisser tranquilles, dit le Temps, nous enregistrons cet engagement avec satisfaction. »

« La farce est jouée », dit l'Estafette.

Le Radical, le Rappel, les Débats sont parmi les plus amers. La France n'en parle même pas. L'Éclair se contente d'interviewer les anciens membres du Comité.

« Les apôtres peuvent tomber, dit le Pays, l'idée de la République nationale reste debout. »

Les conservateurs sont très calmes.

« Qu'il repose en paix ! » dit la Gazette de France.

« De quel nom s'appellera le Boulanger de demain ? nous ne savons, dit le Moniteur ; mais les Boulanger sont les produits inévitables de l'anarchie républicaine. Les fruits sont vénéreux, c'est donc l'arbre qu'il faut couper. »

« Les républicains raillent le vaincu, dit l'Univers, mais ils y ont cru plus encore que les conservateurs — puisqu'ils en ont eu peur. Si M. Constans avait l'esprit qu'on lui croit, il ferait amnistier le général. »

## ÉTRANGER

ANGLETERRE. — A Londres, on est inquiet des discours de Guillaume qui deviennent de plus en plus belliqueux.

Une dépêche dit :

« An drawing room qui a été tenu par la princesse de Galles au nom de la Reine, trop souffrante pour supporter les fatigues de cette cérémonie, on ne s'est entretenu, parmi les ambassadeurs et les ministres étrangers, que des dangers qui semblent devoir venir de Berlin.

» Chaque discours de l'empereur d'Allemagne, a-t-on fait remarquer, est plus belliqueux que le précédent sous les apparences les plus pacifiques, et le jeune souverain ne parlerait pas ainsi s'il n'avait quelque arrière-pensée ou arrière-projet qu'il se réserve de faire connaître ultérieurement. »

ALLEMAGNE. — L'empereur d'Allemagne vient de prescrire la première mesure de toute une série de dispositions qu'il se propose d'ordonner pour rendre moins pénibles les loisirs forcés de la caserne.

Dorénavant, les musiques militaires se feront entendre chaque soir pendant une heure, au moins, exclusivement pour les soldats.

Les musiciens prendront place sous une tente que l'on dressera ou milieu d'une cour ; les soldats apporteront bancs et tables, de manière à écouter le concert, commodément assis, tout en fumant leur pipe et en buvant de la bière.

Bien entendu, les officiers conserveront le droit de venir également, mais les soldats sont autorisés à ne pas leur rendre les honneurs tant que durera l'audition musicale.

moins à faire, car les récréations n'étaient plus aussi bruyantes ni aussi animées qu'avant la mort de Mlle Eugénie Delcroix, dont l'autorité était faite à la fois de bonté et de justice.

Paul, en entrant dans la maison, compara en son esprit l'animation qu'il y avait constatée autrefois et le calme relatif et comme attristé qui y régnait aujourd'hui. Cette comparaison lui donna la mesure de l'affection si méritée que l'on portait à sa sœur.

La nouvelle directrice n'était pas encore installée.

Ce fut Mlle Laure, la sous-maitresse, qui introduisit le jeune homme dans l'appartement occupé autrefois par Mlle Delcroix.

Au moment où il traversait la cour, les jeunes filles entraient en classe ; la récréation, dont le capitaine avait pu avoir un instant le spectacle par la porte entr'ouverte du vestibule, venait de ce terminer. Mlle Laure le fit passer par le jardin.

Des fenêtres de la salle du premier, les Grandes purent le voir suivant les allées, la tête baissée.

— Comme il a l'air triste !

— C'est M. Delcroix, il est en grand deuil.

— Sans doute... un frère !

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 49 mai 1890.

Les achats très nombreux dès le commencement de la séance se succèdent sans interruption jusqu'à la clôture ; le 3 0/0 s'élève à 89.95 ; le 4 1/2 0/0 à 106.47.

Les transactions ont été plus actives sur le Crédit Foncier, les actions ont remonté à 4.251.25. Les obligations foncières et communales ont été l'objet de demandes suivies à des cours supérieurs à ceux de la séance précédente.

Le mouvement de hausse s'est étendu à la Banque de Paris cotée 816.25 au lieu de 803.75. La Banque Nationale du Brésil s'est échangée à 585.

On cote 476.25 sur la Société Générale ; 522.58 sur la Banque d'Escompte et 600 sur la Société de Dépôts et Comptes Courants.

Le Titre Ottoman nouveau 4 0/0 qui, le 22 mai, sera mis en souscription, est destiné à remplacer, avec tous ses droits et privilèges, l'obligation de priorité 5 0/0. Il possède donc une première hypothèque sur les revenus généraux par le conseil de la Dette publique ottomane. Entre les mains de ce conseil, les revenus des contributions indirectes dont il a la gestion ont suivi une progression continue. Au seul cours du dernier exercice, on peut signaler une augmentation de près d'un million et demi de francs, portant à 45 millions le montant des encassements uniquement consacrés aux porteurs de la Dette ottomane. Le revenu nécessaire aux nouvelles obligations est de 9,800,000 fr. à prélever avant tout autre sur ces recettes. La comparaison de ces chiffres montre la valeur incontestable et la sécurité de l'obligation offerte au public le 22 mai.

Si le public se porte avec empressement sur l'Aurifère Argentine, sur les Pierreries de Ceylan et sur la Gold Trust, il s'éloigne avec juste raison du Robinson et de la Carisa dont on cherche, mais sans succès, à relever le marché.

L'obligation des Chemins Economiques est à 400.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### LES PROCESSIONS

Pour répondre au désir exprimé par les pétitionnaires, le Comité du pétitionnement a fait distribuer la protestation suivante contre le refus donné à leurs légitimes réclamations :

Électeurs,

Nous avons pétitionné pour obtenir le rétablissement des Processions dans notre ville de Saumur.

1900 d'entre nous sur 3200 électeurs redemandaient énergiquement qu'on leur rendit ces Processions que des municipalités, plus intelligentes que la nôtre, n'ont jamais tenté de supprimer.

Nos femmes et nos filles avaient aussi pétitionné.

Nous étions 4,551 signataires.

Notre vœu a été repoussé pour la seconde fois.

Pour la seconde fois, le Maire de la ville de Saumur et son Conseil muni-

cipal ont rejeté nos revendications pourtant si légitimes.

Joignant l'indifférence la plus coupable au mépris le plus révoltant de nos intérêts, M. le Maire de la ville de Saumur n'a pas même daigné répondre à la demande d'audience que nos délégués lui avaient adressée, et le Conseil municipal, dans sa séance du 14 mai, s'est obstinément refusé à voter le rétablissement de nos Processions.

Électeurs,

Prenons bonne note de l'outrage sanglant qui nous est fait par la municipalité de notre ville et sachons en profiter quand l'heure des élections aura sonné.

Nous, ouvriers, partisans de toutes les libertés,

Nous, commerçants, dont les intérêts sont méconnus et gravement compromis,

Nous tous, habitants de la ville de Saumur, contribuables et patentés, dont les deniers passent aux mains d'un Conseil municipal et d'un Maire qui se moquent de nos revendications et ferment l'oreille à nos plaintes si justifiées,

Nous protestons, au nom de notre dignité offensée, contre un semblable oubli des convenances, et, au nom de la liberté, contre une pareille intolérance.

Nous recommencerons à pétitionner jusqu'aux prochaines élections municipales.

Sûrs de nous trouver en communauté d'idées avec tous ceux chez qui les passions politiques n'ont point détruit l'amour de la liberté pour tous, nous reviendrons, l'année prochaine, avec un plus grand nombre de signatures, réclamer encore à notre municipalité intolérante ces Processions qui nous sont chères et dont le rétablissement intéresse au plus haut point tout le commerce local.

VIVE LA LIBERTÉ !

LE COMITÉ DU PÉTITIONNEMENT.

## HARMONIE SAUMUROISE

### Nos gagnants

De la TOYBOLA faite au Théâtre le 18 mai.

- 2238. Une bouteille élixir Chaussepied.
- 4348. Deux b. champagne de Neuville.
- 2094. Un pot de fleur.
- 1884. Un cadre cuivre.
- 4374. Une correspondance.
- 1831. Une b. élixir Angelo.
- 1619. Un jouet enfantin.
- 391. Deux b. parfait Guignolet de Rue, distillateur.
- 2275. Deux b. champagne Bouvet, carte d'or.
- 1633. Une chaufferette.
- 1751. Deux b. vin Palestine, offertes par M. le président de l'Harmonie.
- 605. Réveille-matin.
- 1785. Un plateau Chine.

## La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

### VI

Un an après ces événements, Paul Delcroix, en ce moment aux colonies, reçut une triste nouvelle. Mlle Delcroix, sa sœur, venait de mourir.

Il obtint un congé ; il vint à Chabrinant recueillir le modeste héritage, arranger ses affaires ; il y avait trois mois déjà qu'elle était morte quand il arriva dans la petite ville qui lui rappelait tant de souvenirs.

On n'y avait point oublié Mlle Eugénie Delcroix, très aimée par tout le monde.

Le Pensionnat bleu avait suivi l'enterrement de son excellente directrice avec des écharpes de crêpes sur le joli costume ; et toutes les élèves semblaient avoir gardé une profonde impression de cette disparition presque subite.

Les sous-maitresses étaient moins écoutées qu'autrefois — il est vrai qu'elles avaient

— Pauvre jeune homme !  
— Il l'aimait bien.  
— Ils étaient dignes l'un de l'autre.  
— Jamais nous n'aurons une meilleure directrice.

Ainsi chuchotaient les élèves en ouvrant leurs pupitres.

Le professeur de littérature, qui allait commencer son cours, jugea qu'il avait tout à craindre, ce jour-là, de l'inattention de ses élèves.

— Cela abrège un peu notre chemin, dit Mlle Laure à Paul Delcroix... En traversant le jardin nous allons prendre le petit escalier qui mène directement à la chambre de votre pauvre sœur.

Le capitaine parut ne pas entendre ces paroles ; il semblait s'être arrêté dans sa marche. Mlle Laure se retourna et le vit se baisser et ramasser un objet qui était tombé à terre.

— Pardon, dit-il, mademoiselle, je suis si brusque parfois qu'il m'arrive de me heurter aux objets... Je suis plus solide, je crois, sur mon vaisseau que sur la terre ferme. Mais ce petit chapeau d'élève qui était accroché à cette branche que j'ai frôlée d'un peu trop près ne sera pas perdu pour si peu...

Et le capitaine secoua un coquet chapeau de paille, qu'il avait, d'un coup de coudé, en passant, détaché d'un lilas.

— Le malheur n'est pas bien grand, dit en souriant Mlle Laure, d'autant plus que le chapeau n'est pas de la première fraîcheur... mais si nos élèves avaient été témoins de cet accident, elles en auraient tiré tout un présage.

Paul Delcroix interrogea Mlle Laure d'un regard.

— Oh ! reprit-elle en haussant légèrement les épaules, des enfantillages... Elles s'imaginent que nous ne connaissons point leurs petites malices... Celle-ci, en tout cas, est fort innocente...

» Mais savez-vous d'abord comment elles appellent ce lilas, un des plus vieux de son espèce ? L'arbre de l'Espoir.

Malgré sa tristesse, Delcroix se mit à sourire et goûtant fort le laisser aller plein d'une ingénuité charmante de Mlle Laure, il fit trêve un instant à ses pensées de deuil.

— L'arbre de l'Espoir ! répéta-t-il en regardant la sous-maitresse.

— Oui ! et cette appellation a une tournure romanesque qui s'explique d'elle-même. Tou-

- 1980. Deux plats cuivre repoussé.
- 2278. Un flacon parfumerie.
- 2278. Deux b. vin Côteaux.
- 2261. Deux b. champigny.
- 953. Deux b. champagne Chapin
- 1182. Un jouet.
- 2218. Deux vases blancs.
- 2147. Un encrier, accessoires.
- 481. Une b. crème noyaux (Gondrand).
- 216. Deux b. bière Penel (Grellet).
- 1948. Une caisse savon (Guénault).
- 924. Un sac.
- 1154. Un cabaret.
- 536. Une vue photographie (Coué).
- 1995. Une vue de Paris (Liverani).
- 704. Un polichinelle.
- 1935. Un plumier.
- 207. Deux b. champagne.
- 1817. Un panier.
- 143. Deux vases jaunes.
- 757. Un porte-montre coquillage.
- 402. Deux b. vin Côteaux.
- 516. Deux b. vin Champagne.
- 1282. Deux b. vin mousseux Tessier.
- 746. Une pièce broderie.
- 11. Une b. triple sec Angelo.
- 1862. Un sac à main.
- 666. Un violon.
- 1973. Un porte-allumettes.
- 307. Deux b. champagne Amiot.
- 1593. Une valise voyage.
- 1617. Un plateau Chine, carré.
- 222. Deux b. champagne Bouvet, carte d'or.
- 1949. Trois b. vin Champagne (Boutin).
- 154. Deux b. vin Palestine.
- 1687. Un sac de voyage.
- 1881. Deux b. champagne Bouvet, carte d'or.
- 1953. Un pot à tabac.
- 235. Une blague.
- 1701. Une boîte-coffret.
- 1356. Une b. élixir Chaussepied.
- 1722. Deux cadres cuivre.
- 528. Deux b. champagne Ackerman.
- 1073. Une vue de Saumur (Coué).
- 60. Un cadre.
- 21. Deux b. champagne Lorrain.
- 1895. Un cadre velours.
- 1416. Deux b. champagne Amiot.
- 1218. Deux b. champagne Ackerman.
- 2197. Deux b. champagne Landais (carte d'or).
- 2022. Deux vases bleus.
- 240. Deux b. vin Côteaux.
- 1616. Une boîte à gants.
- 208. Deux b. vin Palestine.
- 1844. Un corset.
- 1769. Panorama de Saumur (Woelker).
- 558. Deux b. champagne Amiot.
- 832. Deux b. champagne carte blanche.
- 742. Un cache-pot.
- 1475. Deux b. champagne Landais (carte d'or).
- 4938. Deux b. Champigny.
- 1325. Une ombrelle.
- 529. Deux b. vin Côteaux (Houlard.)
- 479. Deux b. champagne Amiot.
- 1230. Deux b. champagne de Neuville.
- 4250. Un azalée en fleur.
- 244. Deux b. Champigny.
- 294. Bon pour un chapeau Rapaud.
- 916. Deux b. grand mousseux.
- 2248. Deux b. grand mousseux.
- 502. Une vue de l'Hôtel de Ville (Coué).
- 4648. Deux b. champagne Amiot.
- 141. Une b. champagne Ackerman.
- 438. Une b. champagne Ackerman.
- 26. Un cache-pot.
- 4816. Deux b. guignolet (Rue).
- 1279. Un parapluie.
- 4541. Deux b. champagne (Chapin).
- 4445. Un dessous de plat.
- 1088. Deux b. vin Côteaux.
- 1941. Deux b. vin Champagne.

- 740. Deux b. grand mousseux.
- 194. Etui à cigarettes.
- 893. Un officier futur.
- 1275. Deux b. vin mousseux.
- 1163. Deux b. vin Cognac.
- 418. Deux b. champagne Landais (carte d'or).
- 2036. Deux b. Champigny.
- 2266. Articles librairie.
- 237. Un sac de voyage.
- 4027. Le dôme central.
- 441. Un polichinelle.
- 910. Deux b. vin Côteaux.
- 1354. Deux b. vin Palestine.
- 133. Deux b. champagne Bouvet.
- 966. Deux b. Champigny.
- 4030. Un couteau à papier.
- 225. Une b. liqueur crème noyaux Gondrand.
- 419. Deux b. champagne carte blanche.
- 923. Deux b. champagne grand mousseux.
- 4517. Un service à thé.
- 4193. Deux b. grand mousseux.
- 4912. Deux b. champagne Bouvet carte d'or.
- 4490. Une surprise.
- 349. Deux b. grand mousseux.
- 4271. Une jardinière.
- 662. Une pendule et parure de cheminée.

**Reclamer les lots chez M. Gallé, Café de la Bourse.**

**SQUARE DU THÉÂTRE  
HARMONIE SAUMUROISE**

Concert du **Samedi** 24 mai, de 8 heures 1/4 à 9 heures 1/2 du soir.

Morceaux qui seront exécutés au Concours de Cholet, les 25 et 26 mai.

- Programme**
1. *Fraternité*, allegro (Foare).
  2. *Honneur et patrie*, grande fantaisie (Foare), morceau imposé.
  3. *La Poupée de Nuremberg*, ouverture (Adam).
  4. Fantaisie variée, solis pour divers instruments (Reynaud).
  5. Grande fantaisie sur la *Muette de Portici* (Auber).
  6. *Les Bambins*, polka (Fahrbach).
- Le Chef de musique,  
V. GOUBEAULT.

**ACCIDENT.** — Hier soir, à 9 heures, le jeune Chuche, âgé de 14 ans, s'est fracturé la jambe, en sautant du péristyle du théâtre dans la rue de la Comédie. Après avoir reçu les soins du docteur Bontemps, il a été transporté à son domicile, Grand'Rue.

**THÉÂTRE DE SAUMUR.**

Hier soir, sur notre scène, a été donnée une « représentation extraordinaire » (Oh oui !) d'opéra-comique.

On jouait deux œuvres de Poise, *la Surprise l'Amour et les Deux Billets*. Ce genre « éminemment français » a été écouté avec peu d'enthousiasme. C'est décidément démodé. Mais ce qui l'était plus encore — démodé — ça été l'interprétation, agrémentée d'un divertissement et d'un « grand ballet ». Cette partie du spectacle — le clou — a obtenu un succès... particulier.

On ne nous y repincera plus !

**TRAMWAYS ANGEVINS**

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

« On dit que pour établir une voie ferrée à l'usage des tramways d'Angers aux Ponts-de-Cé par les boulevards et rue Paul-Bert, avec embranchement sur la Pyramide et Trélazé au Rond-Point des Magnolias, ce qui donne une longueur totale d'environ 16 kilomètres, on a demandé d'abord 4,500,000 fr.; ensuite on est descendu à 4,200,000 pour fléchir jusqu'à un minimum de 800,000 fr. On abaissait ainsi le prix du kilomètre de 93,700 fr. à 50,000 francs.

« On dit même qu'une nouvelle Compagnie propose de reprendre le projet abandonné et serait disposée à établir la même longueur de rails pour un total de 500,000 fr.

« Attendons encore quelques années, et la dépense, déjà réduite au tiers de l'estimation primitive, finira par atteindre la cote zéro.

« Sérieusement, nous nous méfions un peu de ces rabais si considérables. Mais ce que nous voudrions surtout qui fût bien démontré, c'est la certitude d'un produit rémunérateur du capital d'établissement et d'entretien. Prenons garde que ces tramways établis si bon marché ne soient encore une mine à subventions municipales, qu'il faudra payer. »

Notre confrère fait bien de se méfier. C'est exactement la marche suivie par les tramways saumurois. L'entreprise a abouti à la faillite et à la dégradation d'une façon scandaleuse des quais et routes qu'ils suivent.

Et les préfets se succèdent ainsi que les ingénieurs des ponts et chaussées, et tous tolèrent cet état de choses sans mot dire.

Ah ! si des conservateurs étaient dans cette boutique, nos autorités ne seraient pas si tolérantes.

L'égalité, toujours l'égalité... républicaine !

**ANGERS. — Les courses de vélocipèdes.**

Voici le résultat des courses de dimanche :  
1<sup>er</sup> prix, M. Charles Terront. — 2<sup>e</sup> prix, M. Léon Terront. — 3<sup>e</sup> prix, M. Jiel. — 4<sup>e</sup> prix, M. Nicodémi. — 5<sup>e</sup> prix, M. Bugard. — 6<sup>e</sup> prix, M. Fol. — 7<sup>e</sup> prix, M. Lemanceau.

**Funérailles de l'amiral Dupetit-Thouars**

On écrit de Vendôme :  
« Nous avons assisté avant-hier aux obsèques du très illustre et à jamais regrettable amiral Dupetit-Thouars, qui ont eu lieu à Villiers, près Vendôme, à 4 heures du soir.  
Dès le matin, le corps était arrivé à la gare de Vendôme, où une garde d'honneur lui a été constituée par un peloton du 7<sup>e</sup> chasseurs.  
Tout le corps d'officiers de ce régiment assistait à la levée du scellé et à l'ouverture du wagon qui contenait la dépouille mortelle de l'amiral.

Le convoi s'est mis en marche au milieu d'une multitude immense, suivant pieusement à pied, malgré le mauvais temps, jusqu'à l'église de Villiers, c'est-à-dire à 7 ou 8 kilomètres de distance.

A l'arrivée à Villiers, on dut faire évacuer l'église, déjà occupée par la foule, pour faire entrer la famille et les nombreux amis de l'illustre défunt.

La cérémonie religieuse a été célébrée par M. Mousabré, curé de la Madeleine, ayant à ses côtés M. l'abbé de Prévilles, curé de la Trinité de Vendôme, et un nombreux clergé.

M<sup>sr</sup> l'évêque de Blois a donné l'absoute.  
L'inhumation a eu lieu immédiatement après dans le cimetière de la commune. Le corps a été déposé dans un caveau de famille. Aucun discours n'a été prononcé.

Il est impossible de peindre la consternation qui avait saisi toute la population de Villiers et des environs. Tous avaient le sentiment de la perte immense qu'ils faisaient ; c'étaient autant de deuils particuliers qui venaient se joindre au grand deuil national.

Immédiatement après le char funèbre, suivait un char chargé de couronnes. Signalons, en passant, celle offerte par le 7<sup>e</sup> chasseurs et portée par deux officiers en grande tenue.

Le deuil était conduit par M. Aristide Dupetit-Thouars, élève à l'Ecole navale de Brest, fils de l'amiral ; par MM. Ronin et Rocca d'Huitteza, tous les deux enseignes, ses gendres ; par son beau-frère, M. de Pontchalon, ancien colonel de cavalerie ; par MM. de Selane, enseigne, et de la Taille, lieutenant d'artillerie, ses neveux.

Remarqué, dans l'assistance, un conseiller de Préfecture représentant le préfet de Loir-et-Cher, M. le sous-préfet et M. le maire de Vendôme, le corps d'officiers du 7<sup>e</sup> chasseurs, le lieutenant-colonel de Chalendon, de nombreux officiers de marine, parmi lesquels M. Jauréguiberry, les deux officiers d'ordonnance de l'amiral et son chef de pavillon.

Ajoutons, avec le regret de ne pouvoir les nommer tous : MM. Adrien et Gaston de La veau, de Brizoult, marquis de Montpezat, de la Taille, de Saint-Venant, de l'Ombre, de la Serre, Coupa, de Possesse, député de Vendôme, Durier, marquis de Rochambeau, baron de Maricourt, etc., etc.

Cette imposante cérémonie laissera une trace profonde dans les populations vendômoises. Elles conserveront à jamais le souvenir de celui qui, en servant glorieusement la France, voulut être l'ami et le bienfaiteur de son pays d'adoption. »

**PILULES GICQUEL, purgatives. 1/50**

**CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR**  
Séance du 18 Mai 1890.  
Versements de 83 déposants (18 nouveaux), 39,707 fr. 25.  
Remboursements, 22,843 fr. 62.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.  
Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

**Sirop Laroze**

DÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**Épicerie Centrale**  
Rue Saint-Jean, Saumur

**P. ANDRIEUX**

**JAMBON D'YORK**  
4 fr. 30 le demi-kilog.

Ce jambon, dont le poids est d'environ 3 kilog., se recommande à tous les amateurs pour sa finesse et son goût exquis.

PAUL RODET, propriétaire-gérant.

tes les fois qu'une de nos élèves nous quitte, elle laisse à ses amies un objet, un rien, un jeu de raquettes, un vieux voile.

— C'est charmant... Elle perpétue ainsi son souvenir dans la maison et dans le cœur de ses petites camarades.

— Oh ! elle ne le perpétue point, reprit Mlle Laure, qui malgré toute son amabilité ne pouvait pas se défaire complètement de l'habitude prise, dans sa classe, de relever les mots dont on forçait l'acception. Elle le prolonge quelque temps ; car voici ce qui advient le plus ordinairement de ce gage donné en partant...  
Tout en causant ainsi, Mlle Laure avait rajusté à la branche du vieux lilas le chapeau de paille, en nouant aux brindilles les deux jolis rubans bleus qui lui servaient de brides. Ainsi attaché, le chapeau se balançait comme une gracieuse nacelle.

— ... Il arrive ceci : lorsque l'élève qui nous a quittées est sur le point de se marier, ses amies prennent son gage et le suspendent comme je viens de le faire moi-même à l'arbre de l'espoir.

— Mais c'est plein d'ingéniosité, et d'une tournure d'esprit tout à fait aimable.

— Vous êtes bien indulgent, monsieur ; vo-

tre pauvre sœur, Mlle Eugénie, connaissait bien aussi cet usage de son pensionnat ; mais elle fermait les yeux, le trouvant inoffensif.

— Elle avait bien raison, reprit Paul en soupirant.

Ce rappel à la mémoire de sa sœur avait remis sur son mâle visage le voile de tristesse un instant dissipé par les explications curieuses de Mlle Laure. Celle-ci, en voyant s'assombrir de nouveau la physionomie du capitaine, reprit aussitôt :

— Oui, dès que les bans du futur mariage sont publiés, on suspend le gage à ce lilas et on ne l'en retire que le jour de la cérémonie nuptiale.

— Et quand un maladroit, comme moi, a fait tomber le gage ?

— Ah bien ! si elles vous avaient vu, elles n'auraient pas hésité à dire ce qu'elles disent en ce cas : « gage tombé, mariage manqué. »

— Je ne suis pas aussi crédule, quoique marin, reprit le capitaine d'un air un peu fâché ; mais vous me voyez confus d'avoir ainsi pu donner lieu, par ma maladresse, à une malheureuse interprétation de la légende.

— Heureusement, ce n'est qu'une légende,

moins que cela... Il serait surtout fâcheux dans la circonstance que le mauvais présage se réalisât ; car ce gage est celui d'une de nos plus chères élèves, de nos plus aimées compagnes... Pauvre Hélène, si elle pouvait croire...  
A ce nom, Paul Delcroix tressaillit.  
Il resta tout rêveur et cessa d'écouter Mlle Laure.  
Un souvenir se dressait au fond de son cœur. Il revit en un instant toute la scène pour lui inoubliable de sa première entrevue muette avec Hélène Mauvrain, dans la chambre de Mlle Delcroix, le jour où son grand-père Martial était venu pour la voir. Il se rappelait sa beauté adorable, sa fraîcheur dont l'éclat était adouci par une grande distinction native ; il se souvenait de ses yeux, de ses fins cheveux ; il revoyait jusqu'à la couleur des brides du chapeau qu'elle balançait d'un geste si gentiment embarrassé.  
Maintenant ce chapeau était devenu le gage. Il exprimait, suivant l'idée des pensionnaires, qu'Hélène se mariait.

(A suivre.)

**Liquidation judiciaire Alfred Hattat**

Par jugement du 19 mai 1890, le Tribunal de commerce a prononcé la liquidation judiciaire de M. Hattat, fabricant de toïeries à Saumur, et a nommé M. Terrien juge-commissaire et M. Doussain liquidateur provisoire.

En exécution de l'article 462 du Code de commerce, et de l'article 9 (loi du 4 mars 1889), les créanciers présumés sont invités à se réunir le vendredi 23 mai 1890, à 2 heures précises du soir, au Tribunal, dans la salle des délibérations, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics ou liquidateurs et sur l'utilité de l'élection de contrôleurs.

En exécution de l'article 494 du Code de commerce, et de l'article 11 (loi du 4 mars 1889), les créanciers peuvent remettre leurs titres au liquidateur ou au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(423) Le Greffier, COLLIN.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

**VENTE**

Aux enchères publiques

Le Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 1890, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur,

**DE L'USINE**

**Des Huraudières**

ET SES DÉPENDANCES

Situées commune de Saumur,

Comprenant plusieurs VASTES BATIMENTS, avec Machine à vapeur de la force de 60 chevaux et 4 paires de meules à usage de fabrication de noir animal, tannerie ou autres industries similaires, le tout d'une contenance de un hectare vingt-neuf ares vingt centiares,

Et d'UN PRÉ, dit

**LE PRÉ-DU-GODET**

Avec canal communiquant au Thouet,

Situé commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).

Mise à prix : 30,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> VICTOR GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,

André POPIN.

**A VENDRE LES DEUX VOITURES**

à M. DUPONT, ancien carrossier, une à quatre roues basse dite Duc avec siège mobile.

S'adresser, 55, rue de Bordeaux.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le Dimanche 22 Juin 1890, à 4 heures, à la propriété de la Varenne, commune de Brain-sur-Allonnes, M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, procédera à la vente des objets mobiliers garnissant cette propriété qui dépend de la succession de M. SEGRIS :

Mobilier de salle à manger, mobilier de salon, mobiliers de 6 chambres à coucher, meubles et ustensiles de cuisine et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A Louer de suite**

**UNE MAISON**

Située à Saumur, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 21.

S'adresser, pour traiter, à M. MARAU, employé de banque, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (395)

**A Vendre ou à Louer**

POUR LE 24 JUIN 1890

**UNE MAISON**

Et Dépendances

Sise Grand'Rue, n<sup>o</sup> 42, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

Etude de M<sup>e</sup> LEPERT, notaire à Baugé.

**À CÉDER**

IMMÉDIATEMENT

**Un Établissement**

DE

**BAINS CHAUDS**

Situé au centre de la ville de Baugé.

Pour avoir tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> LEPERT.

**ON DEMANDE** pour la Saint Jean

prochaine, UN HOMME de vingt-cinq à trente-cinq ans, sachant conduire les chevaux et s'occuper des travaux des vignes et autres cultures ;

Et UNE FEMME veuve, sachant s'occuper des gros travaux de la campagne et de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

**BAINS CHAUDS**

De la Loire

**QUAI DE LIMOGES**

Julien VINCENT

Établissement ouvert tous les jours de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

M<sup>me</sup> Biron

**LINGE à la MAIN & BRODERIES**

Rue Haute-Saint-Pierre.

Étude de M<sup>e</sup> JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques,

**DE MARCHANDISES**

**ET OBJETS MOBILIERS**

Dépendant de la liquidation judiciaire de M. P. GUIBERT.

Le MERCREDI 21 MAI 1890, à 4 heures du soir, et jours suivants s'il y a lieu, dans un magasin situé à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 21,

Il sera vendu :

40 hectolitres de vin rouge en fûts, 300 bouteilles de vin de Champigny, 300 litres de Vermout, Madère, Porto, 400 bouteilles de vieux Rhum, 400 litres de fine Champagne, 450 bouteilles de liqueurs diverses, 430 bouteilles de sirops ;

Harnais, 50 futailles vides, 1,000 bouteilles et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques.

**De Marchandises Neuves**

Dépendant de la liquidation judiciaire de M. LORRAIN-NEVEU.

Les SAMEDI 24, MARDI 27, MERCREDI 28 MAI 1890, à une heure du soir, et samedis suivants, dans une maison à Saumur, place Dupetit-Thouars, n<sup>o</sup> 7, occupée par M. Lorrain, négociant,

Il sera vendu :

Une grande quantité d'articles de ménage, chauffage, éclairage, ferronnerie, ferblanterie et zinguerie, tels que :

Calorifères, cuisinières, poêles, cheminées, chaudières et marmites en fonte brute et émaillée, batterie de cuisine, pelles, pincettes, coutellerie, lampes de toutes sortes, objets de fantaisie, suspensions, garde-feu, chauffettes en tôle, bois et fonte, verres de lampes et quantité d'autres objets.

Il pourra être fait des lots au gré des négociants, les jours de vente, de 9 à 11 heures du matin.

Au comptant, plus 10 0/0.

**ON DEMANDE un jeune homme**

pour apprendre le commerce de la Nouveauté.

S'adresser au bureau du journal.

**UN ÉCRIVAIN** ayant

fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
PLAIES, ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

**SULFATE DE CUIVRE**

1<sup>re</sup> Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Dailly, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

**ÉPICERIE PARISIENNE**

**IMBERT ET FILS**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. 0,40  
Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. 0,50.

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. 0,55.

Goûtez : la Crème de Marrons « Cévénole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

**LEON FRESCO**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

**PHARMACIE A. CLOSIER**

N<sup>o</sup> 19, rue Dacie (PLAIE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Baux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

**CABINET D'APPLICATION**

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Môtiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MAI**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	89 95	Banque de France	4320 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	367 —	Compagnie parisienne du Gaz	530 —
3 0/0 amortissable	93 40	Banque d'Escompte	522 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	452 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	383 50
4 1/2 1883	106 —	Comptoir national d'Escompte	610 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	451 —	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	30 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1245 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	445 50	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	110 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	542 —	Crédit Industriel et Commercial	612 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	389 —	— obligations à lots	595 —
— 1865 4 0/0	536 50	Crédit Lyonnais	738 75	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	443 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1869 3 0/0	418 —	Crédit Mobilier	455 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)			
— 1871 3 0/0	408 —	Dépôts et Comptes courants	600 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	435 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	528 —	Société Générale	475 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	436 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	100 20
— 1876 4 0/0	530 —	Est	842 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	435 —	— 1889 4 0/0	98 85
— 1886 3 0/0	402 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1405 —	Nord 3 0/0 r. à 500	446 75	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série	47 35
Bons de liquidation	532 50	Midi	1255 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	443 75	— 2 <sup>e</sup>	—
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	438 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	504 —
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—